

Sommaire :

- **GT vérification des barèmes du 11 mai**
- **CIO de l'Eure et Loir : audience DSDEN du 28 avril**
- **Dates importantes**
- **Fiches contractuels (ci jointes)**

GT Vérification de barème du 11 mai

Cette année, il y a 20 demandes de mutation à l'intra. Le Snes-Fsu a effectué le travail de contrôle et de vérification des barèmes et est intervenu en amont du GT afin que des modifications de barèmes soient effectuées conformément aux règles du mouvement (oubli par exemple des points « ex contractuels »). Les collègues concernés ont été contactés afin qu'ils interpellent également directement le rectorat.

Autres points abordés lors du GT :

- **38 Postes vacants avant mouvement intra**

CIO de Bourges : 2
CIO de St Amand : 2
CIO de Châteaudun : 2
CIO de Chartres : 4
CIO de Dreux : 4
CIO de Châteauroux : 2
CIO d'Issoudun : 3
CIO de Joué les Tours : 1
CIO de Loches : 1
CIO de Tours : 2
CIO de Chinon : 1
CIO de Gien : 3
CIO de Montargis : 6
CIO d'Orléans : 1
CIO de Pithiviers : 2
SAIO : 2

**CAPA résultat du mouvement
intra le lundi 13 juin à 10h30**

- **Postes au CIO de Gien** : le Snes-Fsu a relayé l'inquiétude des collègues du CIO de Gien concernant les postes de co-psy. Le Snes-Fsu a demandé que les 3 postes soient bien affichés comme vacants et qu'aucun ne soit redéployé par exemple au CIO de Nogent (c'est ce qui a été fait avec le poste de Dcio de Nogent supprimé pour être créé au CIO de Gien). Par contre le Snes-Fsu défend la création d'un poste de co-psy au CIO de Nogent en compensation de la disparition du poste de Dcio.

- **Poste au SAIO** : un poste spécifique existe depuis 2 ans au SAIO et est dédié à la coordination de la MLDS du département du 45. Ce poste n'a pas été créé en plus des autres. C'est un poste académique détourné vers des missions départementales (détaché à la DSDEN 45). Le Snes-Fsu a rappelé qu'il était opposé à ces « tours de passe-passe ».

- **Indemnités REP, REP+ et NBI** : la NBI de 30 points d'indice (soit environ 1666 euros par an) est attribuée aux collègues en établissement sensible qui en bénéficiaient déjà. L'indemnité REP et REP+ (1734 euros par an) est attribuée aux collègues en établissement REP ou REP+ à partir de la rentrée 2015. La bonification indiciaire de 30 points est plus avantageuse car elle compte pour la retraite.

Eure et Loir : compte-rendu de l'audience avec le DASEN du 28/04/2016

Présents : 4 Co-psy (Marie-Claude Giraudon pour le Snes-Fsu, 2 collègues du CIO de Chartres et 1 collègue de Nogent le Rotrou), 1 pour le Snes-Fsu départemental, le DASEN, la SG et M. Delpech l'inspecteur de l'Information et de l'Oriente-tion du département et qui a "en charge" de mener à bien le transfert Département-Etat.

- Le transfert du CIO de Nogent le Rotrou au lycée R. Belleau est officiel ! Le CA du lycée devrait signer une convention le 15/06 qui précisera les modalités d'ouverture et d'accueil du public et la répartition des charges (l'État prendrait en charge toutes les dépenses sauf la reprographie et le téléphone qui seraient mutualisés avec les moyens du lycée).
- Concernant les temps d'ouverture du CIO, il risque d'y avoir des difficultés sur les journées hors temps scolaire, le lycée ne voulant ouvrir que sur les journées d'astreinte des chefs d'établissements (soit 2 jours par semaine pendant les petites vacances, alors que le CIO est aujourd'hui ouvert 1 semaine aux mêmes dates). Mais le DASEN s'est engagé à contacter le chef d'établissement du lycée à ce sujet. Il n'en reste pas moins que le risque est réel d'une moindre ouverture, au moins l'année prochaine car les jours d'ouverture seront fixés dans la convention.
- Les locaux proposés (à côté du CDI) seront les suivants : 1 bureau pour la secrétaire, 1 pour les Copsy, 1 salle de documentation.

- Les frais de téléphone et de reprographie seraient mutualisés avec ceux du lycée puis refacturés aux frais réels au rectorat.

- Les personnels avaient demandé que la compensation de la suppression du poste de directeur et et le transfert de sa charge de travail sur celui de Châteaudun, soient compensés par un poste de Co-psy. La Rectrice a répondu dans un courrier daté du 21 avril que les moyens du CIO de Nogent seront conservés pour l'année prochaine (2016-2017) et précise que pour la rentrée, ce poste de Cop-psy serait couvert par les temps rompus des temps partiels récupérés dans les autres CIO. Le Snes-Fsu sera très vigilant que que cela ne se fasse pas au détriment d'autres CIO !

- Le risque est donc grand que les moyens soient remis en cause à la rentrée 2017 et il faudra être particulièrement vigilant sur ce point. Le DASEN a d'ailleurs émis l'idée qu'une réflexion globale sur les CIO et leurs besoins pourrait être menée. Cela a été dit rapidement et allusivement mais dit quand même.

- Sur le CIO de Chartres, les collègues ont signalé que France Domaines était passé pour évaluer les locaux. D'après le DASEN, il s'agit juste de fixer la valeur du futur loyer que l'État versera au Conseil Départemental. Les rumeurs de vente des locaux sont parait-il infondées.

Concernant le CIO de Nogent, le Snes-Fsu restera vigilant sur le déménagement, le poste et sa pérennisation les années prochaines...

Dates importantes :

- Stage syndical organisé le 26 mai à Blois, nouvelle Bourse du travail (convocation ci-joint) pour la catégorie co-psy/dcio.
- Stage syndical organisé par le Snes à Orléans sur les rémunérations le 9 juin (s'inscrire auprès du Snes académique).
- Colloque Psy organisé par la FSU à Paris les 23 et 24 juin : « les figures de l'autre et la construction du sujet ». S'inscrire à :

formation.syndicale@snes.edu ou <https://www.snes.edu/private/>